

ANALYSE DES RESULTATS 2025

RECETTES

Le montant réalisé des recettes ordinaires pour l'exercice 2025 est de 6.307,53 € (5.676,00 € en 2024) contre 5.870,00 € budgétisés.

Budget prévu de 5.870,00 € >< recettes 6.307,53 € => la différence positive s'élève à 437,53 €

Cette différence provient des postes suivants :

1) produit des cotisations annuelles 2025 pour 2.945,00 € (2.425,00 € 2024) contre 2.600,00 € budgétisés

Les recettes des cotisations annuelles ont légèrement augmentées, les actions de relance portent leur fruit, il faut donc poursuivre dans cette voie.

2) produit des cotisations vie pour 3.100,36 € (2.931,43 € 2024) contre 3.000,00 € budgétisés

Les apports des cotisations vie en 2025 restent soutenus, ces apports ajoutés au montant de la réserve constituée durant les années antérieures permettent de dégager un profit annuel légèrement augmenté.

3) produit financier NET de 262,17 € = intérêt bancaire obtenu pour 374,53 € diminué du précompte mobilier de 112,36 € (246,65 € 2024) contre 200,00 € budgétisés

DEPENSES

Le montant réalisé des dépenses ordinaires pour l'exercice 2025 est de 5.851,42 € (1.742,75 € en 2024) contre 7.870,00 € budgétisés.

Budget prévu de 7.870,00 € >< dépense 5.851,42 € => la différence positive s'élève à 2.018,58 €

Cette différence provient, essentiellement, des postes suivants :

1) frais des visites (net) et cocktail pour 586,76 € (735,24 € 2024) contre 400,00 € budgétisés.

Les frais du cocktail ne sont pas compensés par les recettes des visites.

2) diner annuel (net) pour 160,80 € (85,50 € pour 2024) contre 400,00 € budgétisés

Il en ressort une légère perte.

3) frais de gestion administrative pour 574,90€ (33,95 € 2024) contre 100,00 € budgétisés.

L'augmentation des coûts administratifs en 2025, par rapport à 2024, provient de la prise en charge du nom de domaine 2025 (qui n'avait pas été repris en 2024), ainsi que l'achat des enveloppes pour l'envoi du Bulletins n°185, les 2 dernières années des Mémoires d'admission ont été reliées.

4) frais de publication des réélections et nominations des administrateurs pour une durée de 3 ans au Moniteur belge pour un montant de 162,99 € (0,00 € 2024) contre 0,00 € budgétisés.

5) frais d'impression Bulletins 185 pour 2.321,40 € (0,00 € pour 2024) contre 3.550,00 € budgétisés

frais postaux mailing Bulletins 185 pour 1.306,12 € (0,00 € pour 2024) contre 2.400,00 € budgétisés

Les frais d'impression et postaux du Bulletins n°185 ont été inférieurs au montant budgétisé

6) frais de cotisations Ommegang 0,00 € (375,00 € pour 2024) contre 375,00 € budgétisés

7) dotation d'amortissement de l'investissement de la refonte du site internet

La réalisation et finition (au 05/11/2025) de la refonte du site internet représente un coût total de 5.263,50 € (1.450,00 € d'acompte et 3.813,00 € solde) pour l'année 2025, ce coût est activé en 2025 et donc converti en investissement qui, après réflexion, est amorti sur 4 ans au prorata temporis.

Coût pris en charge en 2025 = 205,49 € (5.263,50 € *25% - 05/11/25-31/12/2025 - 57 jours sur 365)

Coût pris en charge en 2026 = 1.315,88 € (5.263,50 € *25% - 01/01/2026-31/12/2026 - 365 jours sur 365)

Coût pris en charge en 2027 = 1.315,88 € (5.263,50 € *25% - 01/01/2027-31/12/2027 - 365 jours sur 365)

Coût pris en charge en 2028 = 1.315,88 € (5.263,50 € *25% - 01/01/2028-31/12/2028 - 365 jours sur 365)

Coût pris en charge en 2029 = 1.110,38 € (5.263,50 € *25% - 01/01/2029-04/11/2029 - 308 jours sur 365)

RESULTAT

Le résultat courant est d'un montant positif de 456,11 €

L'exercice 2025 se termine avec un bénéfice de 456,11 €

TRESORERIE

La situation de trésorerie s'élève à 79.586,40 € au 31 décembre 2025 contre 80.803,65 € au 31 décembre 2024.

Soit un léger déficit de 1.217,25 €, le bénéfice comptable d'un montant de 456,11 € est, néanmoins, maintenu.

1/ Le montant des cotisations annuelles concernant l'année 2025 d'un montant de 2.945,00 € est constitué par des versements des membres, à savoir : 2.840,00 € perçu en 2025, additionné de 105,00 € perçu en 2024.

2/ L'apport financier provient également des cotisations vie perçues en 2025 pour un montant de 6.310,00 €.

En sachant que seul 5% du montant des réserves, augmentés des cotisations vie de l'année, est repris en recette, à savoir 3.100,36 € en lieu et place des 6.310,00 € récoltés en trésorerie.

3/ La dépense de la refonte du site internet s'est montée à 5.263,50 € pour l'année 2025, mais la prise en charge de cette dépense est étalée sur 4 ans au prorata temporis et représente pour l'année 2025 une charge d'un montant de 205,49 € (au lieu d'une dépense en trésorerie d'un montant de 5.263,50 €).

BUDGET 2026

BUDGET

Les produits courants prévus s'élèvent à 6.870,00 €, et les dépenses courantes prévues s'élèvent à 11.065,00 €.

Le Bulletins 185 a été imprimé en 2025, et le Bulletins 186 a été imprimé dans le 1er trimestre 2026,

et donc, ce dernier sera pris en charge en 2026.

A cela s'ajoute, 1 dépense exceptionnelle =

1/ montant de 500,00 € pour l'achat de cadeaux divers.

A cela s'ajoute, 1 produit exceptionnel =

1/ la reprise d'un montant de 4.290,04 € de la provision financée par l'Association et consacrée à la Bourse d'Etude, en effet, vu que cette provision n'est plus utilisée en tant que telle, il serait judicieux de l'utiliser pour renforcer les comptes 2026 sur d'autres projets.

Le résultat courant d'un montant négatif de 4.195,00 €, additionné, des dépenses exceptionnelles

d'un montant de 500,00 €, mais qui est diminué par la reprise de la provision pour un montant de 4.290,04 €,

ce qui dégage un résultat final négatif maîtrisé d'un montant de 404,96 €.